

Département de l'Indre

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société COVEPA MICHELS en vue d'exploiter une installation de production de boîtes pliantes en carton imprimé pour le conditionnement de produits de grande consommation sur le territoire de la commune de Montierchaume



Conclusions et avis

Enquête publique ouverte du mardi 6 septembre 2022 au 22 septembre 2022 en Mairie de Montierchaume.

Généralités

Le projet :

La société COVEPA MICHELS envisage des travaux d'extension du bâtiment en vue d'installer une nouvelle machine d'impression (grand format KB RAPIDA 145) en substitution de l'actuelle presse OFFSET grand format KBA RAPIDA 142.

La société COVEPA MICHELS est spécialisée dans la conception et la production de boîtes pliantes en carton imprimé pour le conditionnement de produits de grande consommation. Elle opère essentiellement avec les acteurs nationaux du secteur agro alimentaire tels que, Materne, Andros, Bigard, intermarché

Son activité en constante progression génère un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 millions d'EUROS avec une capacité de transformation de 14000 to/an.

Chaque jour, environ 200000m² de carton sont transformés en emballages dans les ateliers de COVEPA MICHELS.

La société COVEPA MICHELS à Montierchaume compte un effectif de 105 salariés au 1 janvier 2022.

L'établissement est certifié ISO 9001 depuis mai 2021 et est évaluée conforme aux exigences de la marque IMPRIM'VERT et s'engage à réduire les impacts environnementaux dus à son activité.

Le site industriel COVEPA MICHELS est soumis à autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la rubrique 2450-A (vernissage par impression OFFSET).

La société COVEPA MICHELS ne dispose pas d'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Objet de l'enquête :

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société COVEPA MICHELS en vue d'exploiter une installation de production de boîtes pliantes en carton imprimé pour le conditionnement de produits de grande consommation sur le territoire de la commune de Montierchaume.

L'enquête :

Cette enquête publique s'est déroulée du mardi 6 septembre 2022 à 9 heures au jeudi 22 septembre à 17 heures conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Indre en date du 8 août 2022.

Les publications réglementaires ont été réalisées, ainsi, que les affichages dans les trois mairies concernées (Montierchaume, Déols et Coings).

L'affichage sur site a bien été réalisé, cependant, la réglementation n'a pas été respectée en ce qui concerne la couleur des affiches.

Le dossier d'enquête, était complet et très détaillé, il a été tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Montierchaume, et sur le site dédié :

<http://indre.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>

Le public a ainsi pu consulter le dossier et s'exprimer sur le registre d'enquête mis à disposition avec le dossier en mairie de Montierchaume.

Il était également possible de rencontrer le commissaire enquêteur lors des trois permanences tenues au cours de cette enquête.

Comme annoncé dans les divers avis, possibilité était donnée de s'exprimer et déposer des observations sur le site pref-be-ep-covepa@indre.gouv.fr.

Cette enquête publique s'est déroulée sans difficulté, je n'ai reçu qu'une seule personne lors de la première permanence, aucune observation reçue par courrier postal ou mail.

Le registre d'enquête comporte une seule observation, celle de Mr DAUDON, et, une pièce jointe remise par Mr DAUDON qui porte les signatures de six personnes voisines directes de l'établissement COVEPA MICHELS.

Le jeudi 29 septembre, j'ai rencontré le porteur de projet afin de lui remettre le procès verbal de synthèse dans lequel j'ai fait le bilan du déroulement de l'enquête et je lui ai donné copie de l'observation et de la note au registre de Mr DAUDON.

Je l'ai invité à me faire parvenir ses éventuelles remarques en rapport avec ce PV de synthèse, dans un délai maximum de quinze jours.

Le porteur de projet n'a pas apporté de remarques en rapport avec le déroulement de l'enquête présenté dans la synthèse remise le 29 septembre.

Conclusion et avis

Considérant :

Que cette enquête s'est tenue sur 17 jours calendaires, que le dossier soumis à l'enquête était clair et apportait les éléments nécessaires à la compréhension du projet.

Que l'affichage n'était pas conforme à la réglementation, (couleur de l'affiche) mais je pense que cela n'a pas nui à l'information du public.

Que le public a été consulté et a eu la possibilité de s'exprimer.

Que la société COVEPA MICHELS investit dans ce projet d'installation d'une nouvelle ligne de production plus performante afin de développer son activité et répondre à de nouvelles demandes de packaging.

Qu'un engagement est pris dans les mesures pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs de mettre en place un programme d'auto surveillance des rejets atmosphériques, particulièrement des Composés Organiques Volatiles.

Que la nouvelle machine d'impression qui doit être installée sera plus performante en terme de rejets atmosphériques.

Mais en considérant également, au vu des observations de Mr Daudon, que persistent des problèmes de pollution sonore et de poussières malgré les améliorations apportées récemment !

J'émet un avis favorable, avec les réserves suivantes :

Refaire une campagne de mesures acoustiques avec la nouvelle installation, comme s'y est engagée l'entreprise dans le résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale, (point N°8 nuisances sonores et vibrations)

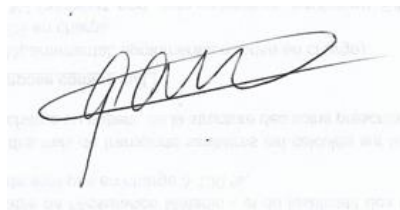
Réaliser des mesures de rejets atmosphériques ciblées particulièrement sur les poussières de broyage dans l'environnement de l'entreprise.

Ces conclusions et avis, accompagnés du rapport, en trois exemplaires papier et un exemplaire numérique signé sont remis ce jour à **Monsieur le Préfet de l'Indre**

Sont joints à ces documents :

Le registre d'enquête et le document reçu en Mairie de Montierchaume

Le blanc le 21 octobre 2022
Bernard Gaudron
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Gaudron', is written over a faint, illegible background of text.